

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 12 mai 2017 - 09h30 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour modifié

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de règlement relatif à l'octroi de subsides aux ludothèques doc. 80 (2016-2017) n° 1 et doc. 80 (2016-2017) n° 2
 - Rapporteur : M. Ahmed El Ktibi
 - Discussion générale
 - Discussion des articles
- 2.2. Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement Fédéral au sujet de la pension des enseignants (sous réserve articles 31.2 et 57 du Règlement)

déposée par M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson et M. Christos Doulkeridis 81 (2016-2017) n° 1

- Rapporteur : à désigner
- Discussion générale
- Discussion des points du préambule et du dispositif

3. Interpellations

- 3.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant le détournement de fonds au sein de l'Organisme francophone de la Formation en alternance
- 3.2. de Mme Mahinur Ozdemir adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la paupérisation des familles monoparentales

4. Questions orales

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente en charge de la Culture, concernant l'avenir du projet culturel au Cinéma Palace
- 4.2. de Mme Claire Geraets adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la situation du Théâtre Océan Nord
- 4.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'implication du robot Nao dans l'apprentissage des enfants autistes
- 4.4. de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'offre de travail à temps partiel dans les ETA

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 08h30)

fixée(s) à 11h30

6. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21